

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. WILS (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DOMBLIES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CARRERE

23 – 07 - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ ET PUBLIC DE LA COMMUNE PENDANT LES FÊTES D'ORTHEZ 2023

Rapport présenté par Madame LEMBEZAT, maire-adjoint :

Vu l'article L.2211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L2241-1 et L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les biens relevant du domaine privé communal sont gérés en application des règles du droit privé,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des fêtes, les associations et les organismes privés désireux d'occuper de manière temporaire le domaine privé de la commune doivent établir une convention d'occupation temporaire afin d'établir les droits et obligations de chacune des parties,

Considérant que les termes de ces conventions ont été négociés et arrêtés pour l'année 2023,

Considérant le projet de convention annexé à cette présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (Mme MUSEL), autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les partenaires associatifs suivants :

- l'association « Club Taurin du Pesqué », représentée par son Président Monsieur Sébastien LALANNE, pour l'organisation de la course landaise,
- l'association « Toros y Peñas », représentée par son Président Monsieur Jean Marc JULIEN, en vue de la tenue d'une bodega aux Arènes du Pesqué,
- l'association « Orthez Pétanque », représentée par son Président Monsieur David FERICELLI, en vue de l'organisation d'un concours,
- l'association « SUPERFERMIERS », représentée par son Président Monsieur Jean Christophe BERT, pour la l'organisation d'un point de restauration,
- autres associations qui seraient retenues.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 février 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

